

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOPAT

M. Hafedh HEMAIED, qui détenait directement 590 910 actions et droits de vote représentant 5,002% des actions et des droits de vote de la Société de Production Agricole de Teboulba (SOPAT), a déclaré avoir franchi à la baisse, le 09 mars 2012, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à la cession sur le marché de 180 000 actions et droits de vote, représentant 1,524% du capital.

M. Hafedh HEMAIED a déclaré qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote ainsi que la cession des actions et droits de vote lui appartenant.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 15 mars 2012 par le déclarant ci-dessus.